

# LE MONITORING DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL

**Le plan directeur cantonal a été adopté par le Grand Conseil en 2001, approuvé par le Conseil fédéral en 2003 et mis à jour en 2006 par le Conseil d'Etat.**

Aujourd'hui, le suivi des politiques publiques s'appuie de plus en plus souvent sur des outils de type « monitoring ». Le but est de fournir des données fiables sur le degré de satisfaction d'objectifs publics, pour permettre aux décideurs politiques de dresser des bilans intermédiaires et de corriger le cap si nécessaire.

Le plan directeur cantonal de Genève fixe des objectifs conçus initialement pour la période 2000-2015, puis réajustés en visant l'horizon 2020. Le monitoring s'effectue en suivant l'évolution d'indicateurs synthétiques, qui permettent de « faire le point » chaque année sur la réalisation de ces objectifs. Il contribue ainsi au bilan du plan directeur cantonal en vue de sa prochaine révision.

Un monitoring parallèle est en construction à l'échelon de l'agglomération franco-valdo-genevoise, visant à suivre la mise en œuvre du projet d'agglomération signé en décembre 2007 par ses partenaires transfrontaliers.

## Structure

Des « fiches monitoring » mesurent l'avancement de la mise en œuvre et l'efficacité des mesures prévues par le plan directeur cantonal. Elles se déclinent en quatre domaines : **urbanisation, mobilité, environnement, nature-paysage-agriculture**.

Les **indicateurs** utilisés dans les « fiches monitoring » ont été choisis pragmatiquement en fonction de deux critères : l'objectivité des données (fiabilité des sources et des catégories) et leur pertinence pour la décision politique (par exemple nombre de logements plutôt que surfaces brutes de plancher, moins parlantes). Pour les domaines mobilité, environnement, nature-paysage-agriculture, l'accent est mis sur l'articulation avec l'aménagement du territoire, dans la perspective de la révision du plan directeur cantonal – pour en savoir plus, on pourra consulter les adresses internet indiquées en bas des fiches.

Les « fiches monitoring » ont un **caractère évolutif**. Elles sont mises à jour au moins une fois par an. Les indicateurs peuvent être complétés et adaptés aux objectifs du futur plan directeur cantonal.

## Avertissement

La volonté d'offrir des éléments de décision très synthétiques conduit à simplifier des réalités souvent complexes. En outre, selon les domaines observés, les sources d'informations peuvent être inégales ou lacunaires. Dès lors, le monitoring ne prétend pas fournir des données exactes « à l'unité près », mais seulement des ordres de grandeur fiables, suffisants pour l'aide à la décision.

Les fiches monitoring du plan directeur cantonal sont disponibles sur [www.ge.ch/amenagement/monitoring](http://www.ge.ch/amenagement/monitoring)

